PRIME SYNDICALE OUVRIERS



FGTB CHIMIE

Si vous êtes syndiqué et que vous avez travaillé en 2018, votre syndicat vous octroie une prime supplémentaire de 35€.

De quoi s'agit-il?

- Grâce aux syndicats, les ouvriers de la chimie ont droit au maximum de la prime syndicale.
- Le montant maximal de la prime syndicale est de 145 €.
- Elle se compose de 2 parties : 110 € + 35 €
- 110 € Cette partie est
 variable : elle dépend du nombre de mois que vous avez presté en 2018.
 Le versement de cette partie a déjà été réalisé à partir de mai 2019.
- 35 € Cette partie est fixe :
 si vous avez travaillé en 2018, vous y avez droit. Nous versons automatiquement ce montant, à partir du 1er octobre, à nos affiliés ayant perçu la partie variable.

Plus d'infos ? Contactez votre délégué ou rendez-vous sur notre site www.fgtbchimie.be



